

## Rwanda, les mots à dire

**L**E génocide d'un million de Tutsis, entre avril et juillet 1994, continue de hanter les rescapés... et les complices, au Rwanda et en France. Ainsi, en 2006, l'Association des veuves du génocide d'avril a réuni une centaine de survivants qui avaient alors entre 8 et 12 ans, afin qu'ils rédigent leur témoignage. L'historienne Hélène Dumas compose un livre de longs extraits de cahiers sur lesquels les orphelins ont « couché les souvenirs de leur enfance saccagée », sobrement contextualisés et commentés (1). Ces textes saisissants, où ils « n'épargnent rien des détails cruels accompagnant la traque des leurs, précédant leur mise à mort », montrent « un génocide qui s'éprouve encore dans le quotidien ».

Cette histoire par le bas et par l'enfance se décline en trois temps : avant, pendant, après. La « vie d'avant » se retrouve idéalisée, marquée par la « concorde » au sein de ces familles élargies du monde rural. La guerre survient en 1990, après la première offensive du Front patriotique rwandais (FPR), venu de l'Ouganda, dans le nord-est du pays. Les récits relatent la « politique du génocide : l'assassinat des ascendants comme des nourrissons, visant la rupture de la filiation » – un génocide commis par leurs

voisins. L'un de ces témoins écrit : « *Quand vous voyez mon visage, on croit que je suis sain, pourtant mon cœur est une pourriture puante et ma tête est comme morte.* »

Et la France dans tout cela ? Le physicien François Graner, déjà auteur d'un livre sur le sujet (2), et Raphaël Doridant, membre de l'association Survie, démontrent, dans un ouvrage étayé par plus de mille notes et références, la « complicité » de fait de l'État français (3). D'abord, « les autorités françaises sont informées [dès le 7 avril 1994] du déclenchement du génocide des Tutsis et de l'assassinat des Hutus démocrates » ; ensuite, « la diplomatie française cautionne la formation d'un gouvernement [le gouvernement intérimaire rwandais (GIR)] qui, pendant cent jours, couvrira politiquement et encadrera le génocide ». Enfin, la « zone humanitaire sûre » établie par l'opération « Turquoise » (22 juin - 21 août 1994) a servi de « base arrière » à des unités des forces armées rwandaises, fidèles au GIR, et permis leur fuite vers le Zaïre. Quelles leçons tirer de ces événements ? Graner et Doridant rappellent que, « dans toute l'histoire de la Françafrique, la théorie de la stabilité a été invoquée pour conserver en place des dictateurs comme au Cameroun, au Tchad, au Congo-

Brazzaville, (...) au Gabon et au Togo ». Ils soulignent que « la politique étrangère de la France, tout particulièrement la politique militaire en Afrique, se situe hors de la démocratie » en raison de la faiblesse du contrôle exercé par le Parlement. « Face à cette irresponsabilité organisée des gouvernants », les auteurs proposent des « changements structurels » : « diminuer le poids du président, renforcer la répartition collective du travail au sein du gouvernement » en accordant davantage de pouvoir au ministère des affaires étrangères et moins au ministère de la défense, « ouvrir les archives d'intérêt public », et favoriser les « contre-pouvoirs » – presse libre, partis et associations, débat public.

TANGI BIHAN.

(1) Hélène Dumas, *Sans ciel ni terre. Paroles orphelines du génocide des Tutsis (1994-2006)*, La Découverte, coll. « A la source », Paris, 2020, 320 pages, 19 euros.

(2) François Graner, *Le Sabre et la Machette. Officiers français et génocide tutsi*, Tribord, coll. « Flibuste », Mons, 2014.

(3) Raphaël Doridant et François Graner, *L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, Agone-Survie, Marseille, 2020, 520 pages, 19 euros.